HPCi | hygiène, prévention et contrôle de l'infection

Bactéries productrices de carbapénémases

Mise à jour
06/11/2024

Autres dénominations
EPC
CRE
Carbapénèmase

Informations relatives à
Hôpitaux FHV, Cliniques, CTR / Psychiatrie

Epidémiologie

Agent infectieux

Entérobactéries, *Pseudomonas* ou *Acinetobacter* producteurs de carbapénémases

Réservoir

Homme

Mode de transmission

- par contact direct entre patients
- par l'intermédiaire du personnel (mains)

- par contact indirect avec des objets contaminés (matériel de soins ou d'examen, instruments, environnement immédiat

Période d'incubation

Variable

Durée d'infectiosité

Durée du portage de la bactérie productrice de carbapénémase, de quelques semaines à plusieurs mois. Peut être prolongée en particulier chez les patients immunocompromis

Prise en charge du cas positif/suspect

Précautions Standard + Mesures Additionnelles

- Mesures Additionnelles Contact
- Mesures Additionnelles Gouttelettes si symptômes respiratoires (toux, expectorations)

Placement

- Chambre individuelle avec sanitaires dédiés

Durée des mesures

- Pendant toute la durée du portage de la bactérie productrice de carbapénémase (selon indication du service HPCI)

Suivi microbiologique

- Réadmission d'un patient connu : prélèvement de suivi par frottis rectal si dernier résultat > 30 jours (s'assurer de la présence de matière fécale sur le frottis)
- Si 1er prélèvement de suivi négatif (en l'absence d'une antibiothérapie efficace contre le germe producteur de carbapénémase) et dernier prélèvement positif > 6 mois, faire un 2ème puis un 3ème prélèvement de suivi (culture de selles) à 7 jours d'intervalle

Matériel de soins

- Le matériel de soins est réservé au patient pendant la durée des Mesures Additionnelles
- Privilégier le matériel à usage unique

Transport

- Vêtements propres
- Avertir le service de destination pour qu'il prenne les mesures adéquates

- Limiter les déplacements aux besoins essentiels

Circulation

- Sortie de la chambre autorisée dans l'unité (en absence de diarrhées ou d'incontinence fécale non contenue) selon modalités suivantes:
  - Habits propres
  - Mains désinfectées
- Maintien en chambre si infection ou Mesures Additionnelles Gouttelettes

Visiteurs

- Ne pas s'asseoir sur le lit
- Désinfection des mains en sortant de la chambre
- Surblouse seulement si participation aux soins
- Si Mesures Additionnelles Gouttelettes : masque de soins

Transfert/sortie

- Avertir le service/l'établissement de soins de destination

Autre

- Si nouveau cas : distribuer la brochure d'information au patient

Mesures en cas d'épidémie

- Cohortage possible lors d'épidémie
- Se référer aux recommandations de l'unité HPCI-CHUV

Prise en charge des personnes contacts

Mesures

- Enquête d'entourage selon les recommandations de l'unité HPCi-CHUV
- Se référer à la fiche micro-organisme : contact carbapénèmase

Mesures de protection/prévention pour le personnel

Hygiène des mains

- Hygiène des mains selon les 5 moments de l'OMS avec la solution hydro-alcoolique

Gants

- Non indiqués en systématique
- A porter selon les indications des Précautions Standard (si risque de contact avec des liquides biologiques)

Blouse de protection

- Oui, si contact direct avec le patient ou son environnement immédiat
- Pas nécessaire si simple passage dans la chambre

Masque de soins

- Non, sauf si Mesures Additionnelles GOUTTELETTES
- Ou selon les indications des Précautions Standard (risque de projections de liquides biologiques ou lors de symptômes respiratoires)

Lunettes de protection

- Non, à porter selon les indications des Précautions Standard (si risque de projections de liquides biologiques)

Nettoyage/désinfection

Matériel de soins

- Utiliser le détergent/désinfectant usuel

Au départ du patient :

- Désinfecter tout le matériel à usage multiple présent en chambre
- Eliminer le matériel non désinfectable (boites de gants, masques, lingettes, etc) présent en chambre

---

Lit et literie

- Utiliser les sacs à linge usuels
- Se désinfecter les mains avant toute manipulation de linge propre
- Ne pas remplir les sacs à linge sale au-delà du 2/3 de leur capacité

A la levée des Mesures Additionnelles :

- Changer le lit et la literie

Environnement

- Utiliser le détergent/désinfectant usuel pour l'entretien quotidien
- Entretien de l'environnement direct du patient 1x par jour
- Les surfaces souillées par des liquides biologiques doivent être nettoyées/désinfectées immédiatement

Au départ du patient :

- Désinfection minutieuse de l'environnement direct du patient (table de nuit, armoire patient, etc.)
- Nettoyage et désinfection de la chambre par le service propreté et hygiène

- Changement du rideau de lit ou nettoyage de la surface du paravent
- Trempage du rideau de la salle de bains

Déchets

- Elimination des déchets selon les filières habituelles

Déclaration du cas

Déclaration au médecin cantonal

- Déclaration du médecin dans un délai de 1 semaine (EPC - Entérobactérie productrice de carbapénèmases)